

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ARRETE

ARRETE N°051/2020 PORTANT FERMETURE DES INSTALLATIONS OUVERTES PUBLICS (JARDIN D'ENFANTS ET PLATEAU SPORTIF) DE PIETRANERA SUITE A LA PROPAGATION DU COVID-19

- ❖ Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA,
- ❖ **Vu** le Code Général des collectivités territoriales.
- ❖ **Vu** le code de santé publique.
- ❖ **Vu** les pouvoirs du Maire en matière de santé publique.
- ❖ **Vu** les arrêtés du Préfet de Haute-Corse du 12 mars 2020 concernant des recommandations suite à la propagation du virus COVID-19 en Haute Corse.
- ❖ **VU** les recommandations ministérielles du 21 mars 2020 concernant la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- ❖ **CONSIDERANT** que le jardin d'enfants et le plateau sportif situés sur la Commune de San Martino di Lota doivent être fermés par mesure de santé publique

ARRETE

ARTICLE 1 : L'espace de jeux pour enfants situé Strada Vecchia, et le plateau sportif du groupe scolaire de Pietranera, sur la commune de San Martino di Lota sont fermés à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvel ordre.

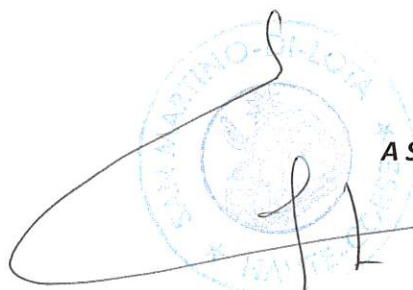
ARTICLE 2 : Un arrêté de réouverture sera pris dès que les conditions de sécurité sanitaire seront favorables.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et sur les lieux.

ARTICLE 4:

- Monsieur Le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de BRANDO,

sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.



*A San Martino di Lota, Le 24 mars 2020
Le Maire, M. Padovani jj.*